

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLERIN LUNDI 19 NOVEMBRE 2012

I. Ouverture de la séance à 18h30.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, FLAGEUL, MESGOUEZ-
LE GOUARD, ESSEMILAIRE, Adjoint,
MM. GALLE, BURLOT, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND, LE TIEC,
DANIEL, FAISANT, DAGORN, LAPORTE, RICHE, URVOY, DUQUESNE,
TREMEL, DUBOIS, KERHARDY, RAULT-MAISONNEUVE, LE POTIER,
Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : MM. COATLEVEN, QUEMERE, BATTAS, TAILLEBEAU.

Absente : Mme LE LOUARN.

II. Contrôle du quorum.

III. Contrôle des délégations de vote.

- ✓ Monsieur Hubert COATLEVEN donne pouvoir à Monsieur Hubert THIERRY
- ✓ Madame Paule QUEMERE donne pouvoir à Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD
- ✓ Madame Guénaëlle BATTAS donne pouvoir à Monsieur Joseph BURLOT
- ✓ Monsieur Jean-Yves TAILLEBEAU donne pouvoir à Madame Mireille DUBOIS.

Présents : 28 Pouvoirs : 4 Absent : 1 Votants : 32

IV. Lecture de l'ordre du jour.

V. Désignation du secrétaire de séance.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Isabelle DUQUESNE est désignée pour remplir cette fonction.

Délibération n°01 : Présentation du rapport d'activités 2011 de Saint-Brieuc Agglomération.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2011 de Saint-Brieuc Agglomération.

Délibération n°02 : Prise de compétence par Saint-Brieuc Agglomération pour la création, la gestion et le développement d'un relais parents assistants maternels.

Les membres du comité syndical du SIVU ne pouvant prendre part au vote (Mesdames BERTHAULT, DUREL, RAULT-MAISONNEUVE) ;

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 29 Voix contre Abstentions

d'approuver la prise de compétence par Saint-Brieuc Agglomération « création, gestion et développement d'un relais parents assistants maternels » dans les conditions précisées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

d'approuver les modalités financières du transfert de charge proposées dans le rapport de la CLECT ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux, ainsi que les procès verbaux de transfert ainsi que tout autre document y afférent, et à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°03 : Prise de compétence par Saint-Brieuc Agglomération pour la création, la gestion et le développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale de moyens.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'approuver la prise de la compétence par Saint-Brieuc Agglomération « création, gestion et développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale de moyens » ;

d'approuver la création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale de moyens ;

d'approuver la convention constitutive ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de ladite convention ainsi que tout autre document y afférent, et à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°04 : Adhésion au service commun « prévention des risques majeurs ».

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Philippe FAISANT, conseiller municipal, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'adhérer au service commun « prévention des risques majeurs » créé par Saint-Brieuc Agglomération ;

d'approuver la convention pour la création d'un service commun « prévention des risques majeurs » ;

de préciser que les frais de fonctionnement du service commun, calculés sur la base d'un coût total auquel est appliquée une clé de répartition liée à la population et à la superficie du territoire, sont inscrits au budget principal ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Sortie de Monsieur Robert PEDRON.

Présents : 27 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 31

Délibération n°05 : Sécurité des populations face aux risques majeurs. Etude de l'aléa « mouvement de terrain ».

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Philippe FAISANT, conseiller municipal, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'approuver le périmètre de l'étude de l'aléa « mouvement de terrain » ;

d'autoriser la réalisation de l'étude de l'aléa « mouvement de terrain » et la demande de financement de cette étude par le fonds de prévention des risques naturels majeurs ;

de préciser que les frais de réalisation de cette étude sont inscrits au budget principal 2012, au compte 15181 provision pour risques et catastrophes naturelles ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Retour de Monsieur Robert PEDRON.

Présents : 28 Pouvoirs : 4 Absent : 1 Votants : 32

Délibération n°06 : Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine communal pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit du centre technique municipal.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Philippe FAISANT, conseiller municipal, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant en vue de la cession de la convention d'occupation temporaire du domaine communal pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque à la société SPV.

Délibération n°07 : Acquisition d'emprises aux Consorts REUX rue de la Charpenterie.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'acquérir les parcelles référencées ci-dessous à titre gratuit :

Référence cadastrale		Superficie	Propriétaire
section	n°		
F	1693	8 m ²	Consorts REUX
F	1688	8 m ²	

de préciser que l'acquisition sera réalisée par acte notarié, par Maître BROCHEN, aux frais de la commune ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession ainsi que tout autre document s'y rapportant ;

d'incorporer ces emprises dans le domaine public communal.

Délibération n°08 : Convention d'occupation temporaire du domaine public communal par le Crédit Agricole.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Crédit Agricole pour l'occupation du domaine public communal ;

de préciser que le montant de la redevance est fixé à 12 431,66 € TTC pour une période de cinq mois, payable en deux fois : 50% à réception de la convention par le Crédit Agricole, les 50% restants au 15 mars 2013.

Délibération n°09 : Convention liant le Conseil général et la commune pour la mise en place du schéma départemental des véloroutes et voies vertes.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'approuver la convention pour la mise en place du schéma départemental des véloroutes et voies vertes ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Conseil général ainsi que ses éventuels avenants ou tout autre document s'y rapportant.

Sortie de Monsieur Jean-Luc COLAS.

Présents : 27 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 31

Délibération n°10 : Convention de servitudes pour le passage en souterrain de la ligne ERDF en centre-ville. Signature de l'acte notarié.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié en vue de la publication des servitudes pour le passage en souterrain du réseau ERDF sur les parcelles désignées ci-dessous :

Référence cadastrale		Lieux- dits
Section	N°	
BK	300	Rue de la Paix
AC	775	Rue de la Paix
AC	869	Rue de la Paix
AC	671	Place Jean Moulin
AC	788	Place de la République

Délibération n°11 : Convention relative aux travaux d'aménagement de la rue de l'Arrivée.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'approuver la convention relative aux travaux d'aménagement de la rue de l'Arrivée ;

de plafonner la participation de la commune à 100 000 € net, y compris sa participation à la mise en place de l'éclairage public estimée par le syndicat départemental d'électricité (SDE) à 30 380 € TTC ;

de préciser que les crédits seront prévus au budget 2012.

Délibération n°12 : Eclairage public rue de l'Arrivée.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'approuver la pose d'un réseau d'éclairage public rue de l'Arrivée ;

d'autoriser Monsieur le Maire à engager les montants correspondants selon les estimations fournies par le SDE, en l'occurrence 30 380 € TTC pour les travaux de mise en place de l'éclairage public ;

de préciser que les dépenses sont prévues au budget principal 2012, au compte 204182.

Délibération n°13 : Eclairage public. Chapelle du Sépulcre.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'approuver le programme de travaux portant sur l'illumination extérieure de la chapelle du Sépulcre ;

d'autoriser Monsieur le Maire à engager le montant correspondant à l'estimation fournie par le SDE, en l'occurrence 1 426 € TTC ;

de préciser que les dépenses sont prévues au budget principal 2012, au compte 204182.

Sortie de Madame Mireille DUBOIS.

Présents : 26 Pouvoirs : 3 Absents : 4 Votants : 29

Délibération n° 14 : Eclairage public. Parking du Sépulcre et abords de l'école.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 29 Voix contre Abstentions

d'approuver le programme de travaux portant sur l'éclairage du parking et du cheminement piétons aux abords de l'école du Sépulcre ;

d'autoriser Monsieur le Maire à engager le montant correspondant à l'estimation fournie par le SDE, en l'occurrence 2 232 € TTC ;

de préciser que les dépenses sont prévues au budget principal 2012, au compte 204182.

Délibération n° 15 : Extension de l'éclairage public rue de la Ville au Roux.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 29 Voix contre Abstentions

d'approuver le programme de travaux portant sur l'extension de l'éclairage public rue de la Ville au Roux ;

d'autoriser Monsieur le Maire à engager le montant correspondant à l'estimation fournie par le SDE, en l'occurrence 1 054 € TTC ;

de préciser que les dépenses sont prévues au budget principal 2012, au compte 204182.

Délibération n° 16 : Plan climat énergie territorial. Partenariat avec Saint-Brieuc Agglomération et l'agence locale de l'énergie.

Monsieur Robert PEDRON ne pouvant prendre part au vote (article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales),

le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 28 Voix contre Abstentions

d'engager la commune de Plérin dans la réalisation d'un plan climat communal ;

de solliciter l'Agence Locale de l'Energie pour l'accompagnement technique proposé par Saint-Brieuc Agglomération ;

de désigner Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, élu référent ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention des Maires ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Retour de Madame Mireille DUBOIS.

Présents : 27 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 31

Délibération n° 17 : Dénomination de voie. Rue Bellevue.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

de nommer la voie desservant la « Résidence Bellevue » : rue Bellevue.

Délibération n° 18 : Dénomination de voie. Impasse du Frèche.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux et de l'environnement, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

de nommer la voie du lotissement « Le Frèche » : Impasse du Frèche.

Retour de Monsieur Jean-Luc COLAS.

Présents : 28 Pouvoirs : 4 Absent : 1 Votants : 32

Délibération n° 19 : Convention liant les communes de Plérin et Pordic. Aménagement de la rue Montesquieu.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, adjoint au Maire en charge des travaux et infrastructures, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'approuver la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public de la commune de Pordic ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 20 : Déclassement en vue d'un échange de parcelles rue des Mimosas.

Monsieur Robert PEDRON ne pouvant prendre part au vote,

le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

de déclasser la parcelle cadastrée en section BM 402, en vue de sa cession à Monsieur DUTERTRE et Madame SPECQ ;

d'autoriser l'échange des parcelles suivantes :

Référence cadastrale		Superficie	Propriétaire	Attribution
section	n°			
BM	401	76 m ²	M. DUTERTRE et Mme SPECQ	Commune
BM	402	97 m ²	Commune	M. DUTERTRE et Mme SPECQ

de préciser que l'échange sera réalisé en la forme administrative par les services municipaux ;

de préciser que la soulte sera cédée à Monsieur DUTERTRE et Madame SPECQ au prix fixé par France Domaine, soit 735 €, que les intéressés s'acquitteront des frais de publication et que les frais de géomètre seront pris en charge par la commune ;

d'autoriser Monsieur l'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme à signer l'acte administratif qui sera authentifié par Monsieur le Maire.

Délibération n° 21 : Cession d'une parcelle privée communale rue Arsène Simon.

Monsieur Robert PEDRON ne pouvant prendre part au vote,

le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'annuler la délibération n° 4 adoptée le 23 février 2009 ;

de céder une emprise de 30 m² environ provenant de la parcelle AD n° 247 à Monsieur Romain DOSSER, au prix de 26 € le m² ;

de préciser que l'acte de cession sera réalisé en la forme administrative par les services municipaux et que les frais de publication seront à la charge de l'acquéreur ;

d'autoriser Monsieur l'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme à signer l'acte administratif qui sera authentifié par Monsieur le Maire.

Délibération n° 22 : Cession d'une parcelle privée communale rue Duguay-Trouin.

Monsieur Robert PEDRON ne pouvant prendre part au vote,

le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'autoriser la cession de la parcelle référencée ci-dessous au prix de 250 € :

Référence cadastrale		Superficie	ACQUEREUR
Section	n°		
AI	941	22 m ²	M. et Mme LE GUEN

de préciser que la vente sera réalisée en la forme administrative par les services municipaux et que les frais de publication seront à la charge des acquéreurs ;

d'autoriser Monsieur l'adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme à signer l'acte administratif qui sera authentifié par Monsieur le Maire.

Délibération n° 23 : Acquisition d'une emprise rue Duguay-Trouin.

Monsieur Robert PEDRON ne pouvant prendre part au vote,

le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'acquérir la parcelle référencée ci-dessous à titre gratuit :

Référence cadastrale		Superficie	Propriétaire
section	n°		
AH	701	8 m ²	M. et Mme ROLLAND

de préciser que l'acquisition sera réalisée en la forme administrative par les services municipaux et que les frais de publication seront à la charge de la commune ;

d'autoriser Monsieur l'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme à signer l'acte administratif qui sera authentifié par Monsieur le Maire.

Sortie de Madame Christine DANIEL.

Présents : 27 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 31

Délibération n° 24 : Convention de partenariat entre la commune de Plérin et l'Association « Cercle celtique le Roselier ».

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre la commune de Plérin et l'association « Cercle celtique Le Roselier » ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document y afférent ;

de préciser que la subvention, plafonnée à 1 500 €, sera versée par la commune en deux fois, au mois de janvier pour la subvention de fonctionnement et le solde sur production de justificatifs.

Retour de Madame Christine DANIEL. Sortie de Madame Roselyne BERTRAND.

Présents : 27 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 31

Délibération n° 25 : Cap Armor 2012. Subventions aux associations partenaires.

Les membres titulaires du conseil d'administration de l'OPAC ne pouvant prendre part au vote (R. KERDRAON, JM. BENIER, G. BATTAS, M. DUBOIS),

le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 27 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations au titre de Cap Armor 2012, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Associations	Montant de la subvention
Badminton plérinais	321,00 €
O.P.A.C.	840,00 €
TOTAL	1 161,00 €

de préciser que les crédits sont prévus au budget 2012, au compte 6574.

Délibération n° 26 : Charte 2012/2013. Opérations Cap Sports et Cap Armor.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'approuver la charte couvrant le dispositif Cap Sports - Cap Armor pour l'année scolaire 2012/2013 ;

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte ainsi que tout autre document s'y rapportant ;

de déclarer les opérations Cap Sports et Cap Armor en établissement sportif auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (mise à jour de la déclaration n°02202ET0056 du 14 août 2002) ;

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches afférentes au fonctionnement de ces opérations.

Délibération n° 27 : Mise à disposition de l'auditorium du CAP au groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du CAP le 5 décembre 2012 au comité des loisirs du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor.

Délibération n° 28 : Subvention exceptionnelle à l'association le Signet.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture, des sports, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 198,11 € à l'association Le Signet au titre de leurs interventions réalisées au cours du 1^{er} semestre 2012.

de préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2012, au compte 6574.

Retour de Madame Roselyne BERTRAND.

Présents : 28 Pouvoirs : 4 Absent : 1 Votants : 32

Délibération n° 29 : Repas annuel des personnes âgées. Fixation des tarifs 2012.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie BERTHAULT, adjointe au Maire en charge des solidarités, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

de maintenir la gratuité pour les personnes âgées de 70 ans ou plus au 31 décembre 2012 et résidant à titre définitif sur la commune.

de fixer le prix du repas à :

- ✓ 23 € pour les conjoints de moins de 70 ans.
- ✓ 18 € pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap.

Délibération n° 30 : Budget principal. Décision modificative n°2012-03.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 26 Voix contre 6 Abstentions

d'approuver les modifications apportées au budget principal par décision modificative n°2012-03 aux crédits alloués au titre de l'exercice budgétaire 2012 telles que présentées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Alloué 2012 (BP + DM 2012-01 + DM 2012-02)	18 719 673,00 €	18 719 673,00 €
Décision modificative n° 2012-03	964 000,00 €	964 000,00 €
Total alloué 2012	19 683 673,00 €	19 683 673,00 €
% évolution	5,15%	5,15%

Chap	Nature	Libellé compte M14	Montants en €	
			Dépenses	Recettes
77	7788	Produits exceptionnels divers		110 000,00
67	678	Autres charges exceptionnelles	110 000,00	
66	66111	Intérêts d'emprunts réglés à l'échéance	32 000,00	
66	66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus (ICNE)	21 000,00	
78	7815	Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant		854 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	801 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT			964 000,00	964 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Alloué 2012 (BP + DM 2012-01 + DM 2012-02)	12 859 806,78 €	12 859 806,78 €
Décision modificative n° 2012-03	1 269 538,54 €	1 269 538,54 €
Total alloué 2012	14 129 345,32 €	14 129 345,32 €
% évolution	9,87%	9,87%

Article 2121-25 du CGCT : le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Chap/Opé	Nature	Libellé compte M14	Montants en €	
			Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement		801 000,00
16	1641	Emprunt en euros		498 000,00
16	1641	Emprunt en euros		-142 030,00
16	1641	Emprunt en euros	41 970,00	
21	2112	Terrains de voirie	980 000,00	
20110003	2188	Immobilisations corporelles	20 000,00	
20110001	2042	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	69 620,00	
20110008	204182	Subvention d'équipement aux personnes de droit public	30 380,00	
20110008	2041512	Subvention d'équipement aux personnes de droit public	15 000,00	
45	4581002	Opération d'investissement sous mandat – Dépenses	32 200,00	
45	4582002	Opérations d'investissement sous mandat – Recettes		32 200,00
45	4581003	Opération d'investissement sous mandat – Dépenses	80 368,54	
45	4582003	Opérations d'investissement sous mandat – Recettes		80 368,54
20090014	2315	Installations, matériels et outillages techniques	-80 368,54	
20090014	204182	Subvention d'équipement aux personnes de droit public	80 368,54	
TOTAL INVESTISSEMENT			1 269 538,54	1 269 538,54

Délibération n° 31 : Budget annexe de la ZAC. Apurement de l'actif et dissolution du budget.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 26 Voix contre 4 Abstentions 2

d'autoriser la passation des écritures d'apurement tel que présentées ci-dessous :

➤ Sur le budget annexe de la ZAC :

Par opérations d'ordre interne (initiées par le receveur municipal) :

- débiter le compte 1382 de 12 195,92 € pour le porter au crédit du compte 4582
- débiter le compte 181 de 1 117 211,14 € pour le porter au crédit du compte 4582.

Par opérations budgétaires (initiées par l'ordonnateur) :

- débiter le compte 4581 de 6 752,04 € pour le porter au crédit du compte 1641
- émettre un mandat d'ordre budgétaire au compte 1641 du budget annexe pour un montant de 502 412,73 €
- émettre un titre d'ordre budgétaire au compte 4582 pour un montant de 971 324,30 € ayant pour objet le solde du financement de la ZAC.

➤ Sur le budget principal

Par opérations d'ordre interne (initiées par le receveur municipal) :

- débiter le compte 2113 terrains aménagés autres que voirie de 47 474,25 € (partie du terrain ZC 17 acquis par le budget annexe)
- débiter le compte 2112 terrains de voirie pour 1 069 736,89 €
- créditer en contrepartie le compte 181 de 1 117 211,14 €.

Par opérations budgétaires (initiées par l'ordonnateur) :

- mandater au compte 2112 terrains de voirie la valeur résiduelle calculée des investissements de voirie de la ZAC, soit 971 324,30 €
- émettre un titre de recettes de 502 412,73 € au compte 1641 à l'encontre du budget ZAC.

de préciser que les crédits budgétaires nécessaires aux écritures d'apurement seront soumis à votre approbation par décision modificative n° 2012-01 au budget annexe de la ZAC, lors d'une délibération suivante ;

de procéder à la dissolution du budget annexe de la ZAC de Plérin (budget 42405).

Délibération n° 32 : Reprise de la provision constituée pour l'apurement du déficit du budget annexe de la ZAC.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 26 Voix contre 4 Ne prennent pas part au vote 2

de reprendre par opération budgétaire la provision pour risques et charges de fonctionnement courant constituée sur les exercices 2010, 2011 et 2012 pour apurer le déficit du budget annexe de la ZAC pour un montant de 854 000 € ;

de préciser que les crédits budgétaires seront soumis à votre approbation par décision modificative n°2012-03 au budget principal, au compte 7815.

Délibération n° 33 : Budget annexe de la ZAC. Décision modificative n°2012-01.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 26 Voix contre Abstentions 6

d'approuver les modifications apportées au budget annexe de la ZAC par décision modificative n°2012-01 aux crédits alloués au titre de l'exercice budgétaire 2012 telles que présentées ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Alloué 2012 (BP)	520 749,66 €	520 749,66 €
Décision modificative n° 2012-01	485 000,00 €	485 000,00 €
Total alloué 2012	1 005 749,66 €	1 005 749,66 €
% évolution	93,13%	93,13%

Chap/Opé	Nature	Libellé compte M14	Montants en €	
			Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunt en euros	485 000,00	
16	1641	Emprunt en euros		- 487 000,00
4582	4582	Dépenses d'opérations d'investissement		972 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT			485 000,00	485 000,00

Sortie de Monsieur Robert PEDRON.

Présents : 27 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 31

Délibération n° 34 : Convention liant la commune et le groupement des commandes publiques des Côtes d'Armor. Fourniture de produits d'entretien.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive permettant à la commune de Plérin d'adhérer au groupement de commandes publiques pour la fourniture de produits d'entretien pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 35 : Convention liant la commune et le groupement des commandes publiques des Côtes d'Armor. Entretien des ascenseurs et monte-charges.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive permettant à la commune de Plérin d'adhérer au groupement de commandes publiques pour l'entretien des ascenseurs et monte-charges pour la période du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2015, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 36 : Grille des effectifs 2012. Réforme de la catégorie B – cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers ; décide par :

Voix pour 25 Voix contre Abstentions 6

de mettre à jour la grille des effectifs pour tenir compte du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :

Grille des effectifs au 1 ^{er} janvier 2012		Intégration des agents	Grille des effectifs au 1 ^{er} août 2012	
Filière administrative	15		Filière administrative	15
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	
Rédacteur	9	Rédacteur	Rédacteur	9
Rédacteur principal	1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur chef	5	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	5

Délibération n° 37 : Grille des effectifs 2012. Modification.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 25 Voix contre 6 Abstentions

de supprimer :

- un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe TNC 17h30
- un emploi d'ingénieur territorial
- un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe
- un emploi de technicien territorial
- cinq emplois d'agent de maîtrise

- un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- un emploi d'éducateur de jeunes enfants
- un emploi d'éducateur de jeunes enfants TNC 22h30
- un emploi d'éducateur principal de jeunes enfants TNC 22h30
- un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- un emploi d'enseignant artistique

de créer :

- deux emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- deux emplois d'éducateur principal de jeunes enfants
- un emploi d'éducateur principal de jeunes enfants à temps non complet 22h30
- un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

de modifier la grille des effectifs en conséquence :

Cadre d'emplois /grades	Nombre d'emplois	Mouvements	Nombre d'emplois
Filière administrative			
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	Au 01/01/12 + 2	4
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6	Au 01/12/12 - 1	5
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	8	Au 01/12/12 -1	7
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	9	Au 01/12/12 -1	8
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe TNC 17h30	1	Au 01/12/12 -1	0
Filière technique			
Cadre d'emplois des ingénieurs			
Ingénieur	2	Au 01/12/12 -1	1
Cadre d'emplois de techniciens territoriaux			
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	Au 01/12/12 -1	4
Technicien	5	Au 01/12/12 -1	4
Cadre d'emplois des agents de maîtrise			
Agent de maîtrise	17	Au 01/12/12 -5	12
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	10	Au 01/12/12 -1	9
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	71	Au 01/12/12 -1	70
Filière médico sociale			
Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants			
Educateur principal de jeunes enfants	0	Au 01/01/12 +1 Au 01/12/12 +1	2
Educateur principal de jeunes enfants TNC 22h30	0	Au 01/01/12 +1	0
Educateur de jeunes enfants	3	Au 01/12/12 -1	2
Educateur de jeunes enfants TNC 22h30	1	Au 01/12/12 -1	0
Cadre d'emplois des ATSEM			
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	0	Au 01/01/12 +1	1
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	4	Au 01/12/12 -1	3

Filière animation				
Cadre d'emplois des adjoints d'animation				
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1		Au 01/12/12 -1	0
Emplois non cités				
Enseignants artistique	16		Au 01/12/12 -1	15

Retour de Monsieur Robert PEDRON.

Présents : 28 Pouvoirs : 4 Absent : 1 Votants : 32

Délibération n° 38 : Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

de créer des emplois non permanents permettant de recruter, autant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité sur les grades suivants :

- adjoint administratif de 2^{ème} classe : trois emplois
- adjoint technique de 2^{ème} classe : douze emplois
- adjoint d'animation de 2^{ème} classe : dix emplois
- assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe : deux emplois
- assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe : deux emplois
- agent social de 2^{ème} classe : trois emplois.

de fixer la rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade concerné ;

de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget 2013.

Délibération n° 39 : Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

de créer des emplois non permanents permettant de recruter, autant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants :

- adjoint administratif de 2^{ème} classe : trois emplois
- adjoint technique de 2^{ème} classe : dix-huit emplois
- adjoint d'animation de 2^{ème} classe : seize emplois

de fixer la rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade concerné ;

de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget 2013.

Délibération n° 40 : Mandat spécial. Participation au 95^{ème} Congrès national des Maires et Présidents de communautés de France.

Les conseillers municipaux personnellement intéressés ne prenant pas part au vote (R. BERTRAND, M. DELZOTTO, JL. COLAS, R. PEDRON),

le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 22 Voix contre Ne prennent pas part au vote 6

d'accorder un mandat spécial à :

- ✓ Madame Roselyne BERTRAND, conseillère municipale déléguée au handicap
- ✓ Madame Miriam DEL ZOTTO, conseillère municipale
- ✓ Monsieur Jean-Luc COLAS, conseiller municipal
- ✓ Monsieur Robert PEDRON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable

pour se rendre au congrès des Maires et Présidents de communautés de France qui se tiendra à Paris du 20 au 22 novembre 2012 ;

de préciser que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement seront remboursés aux intéressés sur la base des frais réels.

Délibération n° 41 : Subvention complémentaire à l'Amicale du personnel communal.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 3 450 € à l'Amicale du personnel communal ;

de préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2012, au compte 6574.

Délibération n° 42 : Information. Bilan des actions de sécurité routière menées entre juillet 2011 et juillet 2012.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, prend acte de la présentation du bilan des actions de sécurité routière menées sur la période de juillet 2011 à juillet 2012.

L'ordre du jour est épuisé.

Informations diverses : décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences du conseil municipal au Maire.

•Décision relative à la gestion de la dette.

Réalisation d'un emprunt à long terme auprès de la caisse des dépôts et consignations pour un montant de 1 million d'euro (décision n° 201209123 en date du 28 septembre 2012).

•Cession de bateaux.

Vente de deux optimists à la société ADAN de Port-Blanc pour un montant total de 750 € (décision n° 201210130 en date du 31 octobre 2012).

•Acquisitions (consultations sur devis)

Libellé	Entreprise	Montant notifié € HT	Observations
Machine pour l'entretien du terrain de foot synthétique	Aqua Clean (Nançay)	7 250,00 €	
Mise en conformité de l'école Jean Ferrat			
étude de renforcement de la charpente	QSB (Lannion)	3 480,00 €	
diagnostic radon	APAVE (Trégueux)	770,00 €	

contrôle du renforcement de la charpente	APAVE (Tréguieux)	1 150,00 €	
diagnostics plomb, parasitaire, amiante	Cabinet PATUREL	1 500,00 €	
Abris vélos pour les écoles de Port Horel et Harel de la Noé	Lacroix Signalisation	6 915,37 €	
Enveloppes à logo	Cie européenne de papeterie	5 000,00 €	contrat d'un an à compter du 1er janvier 2013, renouvelable 2 fois
TOTAL		26 065,37 €	

- **Marchés publics notifiés d'un montant supérieur à 15 000 € HT.**

Libellé	Entreprise	Montant notifié € HT	Observations	Date de notification
Location d'un car sans chauffeur	ROUILLARD (Plérin)	96 000,00 €	3 ans	25/10/2012
Location d'un car avec chauffeur	CAT VEOLIA (Saint-Brieuc)	72 000,00 €	3 ans	19/10/2012
Mise en page du BIM	ROUDENNGRAPHIK (Plérin)	66 000,00 €	3 ans	03/11/2012
Impression du BIM	GUIVARC'H (Plérin)	111 000,00 €	3 ans	05/11/2012
TOTAL		345 000,00 €		

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

Ronan KERDRAON.